

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - : - Démocratie - : - Paix

DECRET N° 79 / I37 du 30/03/79

portant inscription au Tableau d'Avancement
au titre de l'année 1978 et Nomination d'un
officier de l'Armée Populaire Nationale.

LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE AU 3EME CONGRES
EXTRAORDINAIRE DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, CHEF
DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ;

VISAS

- VU - l'Acte n° 005/CC/PCT du 7 Février 1979 portant Fonctionnement et Organisation des Pouvoirs Publics ;
- VU - l'Acte n° 0002/PCT/GMP du 5 Février 1979 abrogeant l'Acte n° 005/PCT du 19 Mars 1977 ;
- VU - l'Acte n° 004/PCT/CC du 5 Février 1979, portant institution de l'expédition des affaires courantes de l'Etat ;
- VU - la Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - l'Ordonnance 1/69 du 6 Février 1969 modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966 sur la création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970 sur l'Avancement dans l'Armée ;
- VU - le Décret 70/605 du 18 Novembre 1970 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

D. B.

C.F.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE,

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRET

ARTICLE 1er : Est inscrit au Tableau d'Avancement au Titre de l'Année 1978 et nommé pour compter du 1er Octobre 1978.

AVANCEMENT EGOLE

POUR LE GRADE D'ASPIRANT

ARMEE DE TERRE

A/- ADMINISTRATION SANTE

- MOUKOKO Albert - C.S.

ARTICLE 2 : Cette nomination prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1er Octobre 1978 et du point de vue de la solde à compter du 1er Décembre 1978.

ARTICLE 3 : Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret, qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 30 MARS 1979

~~Par le Président du Comité Préparatoire
au 3ème Congrès Extraordinaire du Parti
Congolais du Travail, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres, Mi-
nistre de la Défense Nationale,~~

~~Le Président de la Commission Economique
du Comité Préparatoire au 3ème Congrès
Extraordinaire du Parti Congolais du Tra-
vail, Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan~~

Le Colonel Denis SASSOU-NGUËSSO.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S.-

